

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



SAINT-BRIEUC, LE 7 MARS 2025

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

LE DÉPARTEMENT ET L'AMF 22 ÉCHANGENT SUR LA PARITÉ ET L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

A la veille de la journée internationale des droits des femmes, une trentaine d'élus et d'élus du Département, de l'Association des maires et présidents d'EPCI des Côtes d'Armor se sont retrouvés à l'Hôtel du Département et en distanciel pour une matinée d'échanges et de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes et la parité dans la vie politique locale.

À la faveur de témoignages, les échanges de la matinée du 7 mars ont été l'occasion de faire le point sur l'égalité entre les femmes et les hommes en Côtes d'Armor et de rappeler la législation actuelle et les débats en cours en matière de parité.

« Il est essentiel aujourd'hui d'agir au cœur de nos politiques publiques pour renforcer le rôle des femmes dans l'action publique et la gouvernance, introduit **Christine Orain-Grovalet**, vice-présidente du Département des Côtes d'Armor déléguée à l'insertion, à l'action sociale, à l'économie sociale et solidaire et à l'égalité femmes-hommes, car malgré les avancées sur le plan réglementaire, le mode de scrutin et à travers les nombreuses actions menées par le Département des Côtes d'Armor et les collectivités du territoire, les équilibres sont fragiles et la politique locale en Côtes d'Armor reste majoritairement masculine ».

Pierre Salliou, maire de Pabu et représentant de l'Association des Maires et Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor (AMF 22) a rappelé : « La journée pour le droit des Femmes a été officialisée le 8 mars 1977 par l'ONU. C'est une journée d'action, de sensibilisation et de mobilisation dédiée à la lutte pour les droits des femmes, l'égalité et la justice ».

Après avoir cité Olympe de Gouges, autrice de « déclaration des droits de la femme et de la citoyenne », il a présenté le long chemin qu'il reste à parcourir en France pour atteindre l'égalité femmes-hommes. Pour conclure, il a cité la déclaration de Marie-Madeleine Dienesch, l'une des rares femmes élues députée en 1945 : « Ceux qui m'attaquaient le plus violemment n'étaient ni les communistes, ni les socialistes mais des anti-féministes viscéraux qui ne supportaient pas que les femmes aient de nouvelles responsabilités »



Au cours de la matinée, plusieurs témoignages ont été entendus pour évoquer les défis, les freins et les leviers d'actions possibles pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des communes, des EPCI et du Conseil départemental des Côtes d'Armor :

- **Pierre Salliou**, maire de Pabu et représentant de l'AMF 22, a évoqué la politique menée pour l'égalité femmes-hommes.
- **Morgan Rasle**, adjoint à Madame la maire de Paimpol, a détaillé plusieurs démarches volontaristes mises en place dans la commune.
- **Brigitte Demeurant-Costard**, conseillère communautaire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, a abordé la sensibilisation des élues et des élus à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- **Christine Orain-Grovalet**, vice-présidente du Département des Côtes d'Armor déléguée à l'insertion, à l'action sociale, à l'économie sociale et solidaire et à l'égalité femmes-hommes, a présenté le thème de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques du Conseil départemental des Côtes d'Armor, ainsi que le plan départemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2025-2028 adopté par les conseillères et conseillers départementaux le 3 février dernier à l'unanimité.

QUELQUES CHIFFRES

- Les fonctions de présidence des 8 EPCI des Côtes d'Armor sont occupées par 7 hommes (87,5%) et 1 femme (12,5%)
- Dans les 344 communes du territoire, 76 femmes (22%) et 268 hommes (78%) occupent la fonction de maire
- Le Conseil d'administration de l'AMF 22 compte 7 femmes (24%) et 22 hommes (76%)

CADRE RÉGLEMENTAIRE

(collectivités et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants)

« L'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions »

Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.



CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
Marion Sevenier
marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83